

Intitulé du Poste : **1.2.7- Directeur administratif et pédagogique du CMPP Les ANOLIS, le Moule**

Compétences attendues	Titulaire du CAPPEI ou équivalent et du DDEEAS Connaissance des différents troubles, handicap, du fonctionnement des institutions et des procédures administratives. Capacité à travailler en équipe et en partenariat. Capacité à s'adapter, respecter le devoir de réserve et le cadre déontologique et hiérarchique.
Missions	Le directeur a la responsabilité générale de l'établissement ou du service. Il fait exécuter les décisions du Conseil d'Administration et prépare les documents qui seront soumis au Comité de Gestion, au Conseil d'Administration, aux autorités de tutelle. Le directeur du CMPP a pour missions principales : la direction pédagogique de l'établissement : -il met en œuvre les conditions d'une coopération efficace entre le CMPP et les établissements scolaires, -il coordonne et développe les liens et le travail en réseau, la direction administrative : -Il assure la gestion budgétaire, financière et administrative, -Il assure la gestion des ressources humaines, conjointement avec le responsable médical de l'établissement : -il assure l'organisation de la prise en charge des usagers et contribue au développement de l'établissement. -Il est le garant du projet d'établissement, -Il assure la veille juridique et la mise en œuvre des lois 2002-2 et 2005-102 -Il anime la réflexion et le fonctionnement institutionnel du CMPP et participe activement à la réflexion relative aux orientations stratégiques de l'Association ;l'établissement C. M. P. P. 'LES ANOLIS' (Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.)), situé à <u>Moule (Guadeloupe)</u> , est géré par : A. A. E. A. ASSOC AIDE ENFANCE ET ADOLESCENCE
Conditions d'exercices	Il exerce ses missions au C.M.P.P. LES ANOLIS 4 RUE C. SIBAN 97160 LE MOULE Poste peu compatible avec un temps partiel ; le directeur est sous double autorité fonctionnelle (AAEA) et hiérarchique (IEN ASH)